

Commune de Bourg des Comptes

Compte rendu de la séance du conseil municipal du 1^o septembre 2009

- **Taxes locales** : Tous les permis de construire pour des logements sociaux déposés à compter du 1^o septembre 2009 bénéficieront d'une exonération de la Taxe Locale d'Equipement.
- **Urbanisme** :
 - la rue du lotissement de la Longrais a été dénommée rue du Frolan du nom du ruisseau qui borde ce lotissement
 - les parties communes des lotissements de la Courbe et des jardins de la Courbe vont être intégrées dans le domaine communal
- **Bâtiments** : Une étude de faisabilité est actuellement en cours pour un projet de construction d'un hangar de 250 m² environ avec panneaux photovoltaïques. Ce hangar serait destiné au stockage du matériel des associations. Le principe de mettre des panneaux photovoltaïques a été retenu pour que cette construction soit financièrement neutre pour la Commune, la vente de l'électricité devant suffire à la prise en charge du remboursement d'un emprunt
- **Pass Foncier** : Plusieurs acquéreurs de terrains en lotissement sont susceptibles de bénéficier d'une aide de la Commune au titre du Pass-Foncier. L'aide globale de la Commune d'un montant de 20 000 € environ sera prise en charge entièrement par les lotisseurs.